

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

---

PORTANT MODIFICATION DU CORPS ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS AU CONGRÈS ET AUX ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 2424)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 37

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Morel-À-L'Huissier et M. Taupiac

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement s'opposent à ce projet de loi en l'absence d'accord politique global entre les différentes forces politiques calédoniennes. nous appelons au respect des principes des accords de Matignon Oudinot et de Nouméa